



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit

Question écrite n° 86287

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur la rédaction des contrats d'accès aux crédits (polices d'assurances, locations de logement, garanties, achats à crédit, crédits revolving...) et le surendettement. Le surendettement est un facteur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour les populations les plus fragiles. En moyenne, ce sont plus de 230 000 dossiers de surendettement qui sont déposés chaque année en France, soit un dossier pour 200 personnes majeures. Si la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation a permis de mettre en œuvre des politiques afin de protéger les emprunteurs, il voudrait savoir si de nouvelles dispositions permettant d'accompagner les personnes les plus fragiles et de prévenir les risques de surendettement pourraient être mises en place.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86287

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5830

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)